



Québec, le 21 décembre 2010

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 210  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de construction de l'usine AP50 du complexe  
Jonquière à Ville Saguenay**

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements du 17 décembre 2010, relativement au projet cité en rubrique, permettez-moi d'abord de préciser à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne possède pas d'information ou de données précises ou détaillées sur le marché du coke de pétrole (provenance, usages, l'offre et la demande, etc.) en Amérique du Nord.

De façon générale, nous savons que plusieurs raffineries du golfe du Mexique et de la Californie possèdent des unités de cokéfaction qui produisent surtout du coke qui alimente des cimenteries et des centrales thermiques pour la production d'électricité et le chauffage industriel. Nous ne sommes pas en mesure d'identifier les producteurs de coke vert pour transformation en anodes. Il y a quelques années, Ultramar a eu un tel projet d'usine. Pour des raisons techniques et d'investissements trop lourds à l'époque, il fut abandonné. Le projet d'usine de cokéfaction de la raffinerie Suncor à Montréal a aussi été abandonné.

Quant à l'anticipation du promoteur à l'effet que la teneur en soufre du coke vert pour la fabrication d'anodes, aujourd'hui à 2,5 %, pourrait augmenter jusqu'à 3,5 %, une explication très plausible serait celle reliée à l'évolution prévisible des caractéristiques et de la qualité des pétroles bruts disponibles.

Les bruts légers, dont la teneur en soufre est généralement plus faible que celle des pétroles bruts lourds, sont de plus en plus rares à trouver et leur niveau de production est en diminution. Cette tendance se maintiendra au cours des prochaines années et les raffineries productrices de coke de pétrole devront de plus en plus s'alimenter de bruts plus lourds et plus sulfureux.

Des bruts légers à basse teneur en soufre produisent nécessairement des fractions lourdes ayant des caractéristiques de teneur en soufre plus faible que celle des bruts lourds, plus sulfureux. Par ailleurs, les composés sulfureux des pétroles bruts se retrouvent prioritairement dans les fractions lourdes obtenues lors du raffinage. Lorsque ces fractions lourdes sont traitées dans une usine de cokéfaction, le coke obtenu à partir des bruts légers a aussi une teneur en soufre plus faible que celle obtenue pour le coke provenant de fractions pétrolières plus lourdes, et habituellement plus sulfureuses, provenant des bruts lourds à plus haute teneur en soufre.

Espérant que ces explications sauront renseigner la commission adéquatement, n'hésitez pas à communiquer avec moi si des renseignements complémentaires vous étaient nécessaires.

Veillez agréer, Madame, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink that reads "Raynald Archambault, ing." The signature is written in a cursive, flowing style.

Raynald Archambault, ing.

c. c. M<sup>me</sup> Julie Grignon, directrice, MRNF